



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Application VLE

Mode d'emploi sommaire

Mesures économiques



Contenu

- Accès
- Enregistrement
- Connexion
- Application VLE
- Saisie de la déclaration en douane
- Décision de taxation de l'OFDF
- Force obligatoire et délais - défaillances du système
- Contacts entre l'OFDF et l'OFAG



Accès via Internet OFDF

(www.douane.ch > Infos pour entreprises > Interdictions, restrictions et conditions > Mesures économiques et agricoles > Stocks de produits agricoles)

Infos complémentaires Bases juridiques Liens directs

[stocks de produits agricoles; explications supplémentaires \(PDF, 95 kB, 07.01.2016\)](#)

[Exemples; délai pour les déclarations en douane des stocks de produits agricoles \(PDF, 25 kB, 07.01.2016\)](#)

[Exemple; Décompte avec une part de contingent tarifaire \(PDF, 207 kB, 11.04.2016\)](#)

Infos complémentaires Bases juridiques Liens directs

[Résumé \(PDF, 147 kB, 11.04.2016\)](#)
des bases légales concernant les stocks de produits agricoles selon l'art.
15 LD

Infos complémentaires Bases juridiques Liens directs

[Application VLE; Déclaration en douane de stocks de produits agricoles](#)

[Enregistrement application VLE](#)



Enregistrement pour l'application VLE

Informations Générales

Entreprise: Max Muster AG

Rue: Monbijoustrasse 40

NPA/Lieu: 3003 Bern

No. mobile: 0796667788

Email: max.muster@maxmusterag.ch

No. PGI (si existant)

Personne de contact

Nom: Max Muster

Téléphone:

Adresse:

Etage:

N. de bureau:

Envoyer

Indication: les cases rouges doivent être saisies impérativement



Réception de courriel à l'OFDF

VLE: neue Registrierung

Firmendaten

Firma: Max Muster AG

Strasse:	Monbijoustrasse 40
PLZ:	3003
Ort:	Bern
Email:	max.muster@maxmusterag.ch



Confirmation d'enregistrement

Après vérification de l'enregistrement par l'OFDF, le demandeur reçoit un courriel comprenant un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Important

- Modifier le mot de passe après la première connexion.
- Entreprises avec plusieurs collaborateurs: un login personnel par collaborateur (authentification par SMS)
- Login bloqué : pas de nouvel enregistrement, prise de contact avec les collaborateurs compétents de l'OFDF par tél. ou par courriel à e-quota@bazg.admin.ch.



Connexion à l'application VLE

1^{re} étape – saisie des données de connexion

Identifiez-vous

Nom d'utilisateur: MaxMusterAG

Mot de passe:

[Mot de passe oublié ?](#)

Tentative 1 de 5 ...

Continuer

2^e étape – réception du SMS



3^e étape – saisie du code SMS

Authentification par SMS

Code SMS:

Tentative 1 de 3 ...

Entrer



Masque d'accueil de l'application VLE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

[Logout](#)



[Modifier les données d'enregistrement](#)



[Annonce en douane](#)

Formulaire d'enregistrement

Entreprise:

Rue:

NPA:

Lieu:

E-mail:

Permis général
d'importation disponible ?:

No. PGI:

Personne de contact

Nom:

Téléphone:

Adresse:

Etage:

N. de bureau:

Modifier les données de login (vide = pas de changement)

Nom d'utilisateur:

Mot de passe:

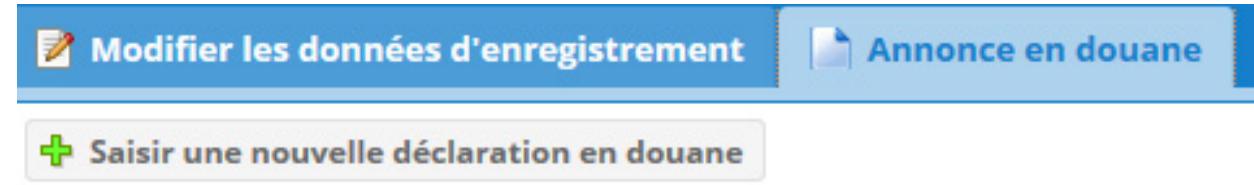
Répéter le mot de passe:

No. mobile:

Enregistrer



Saisie d'une nouvelle déclaration en douane





Saisie des données de la déclaration en douane 1/2

Neue Anmeldung

Désignation de la marchandise:	Fraises	
No. de tarif / clé:	0810.1011	014
Masse nette:	400	
Poids brut:	600	
Partie du contingent à déduire selon annexe:	500	
Personne de contact:	Max Muster	
Document de preuve 1:	\\adb.intra.admin.ch\Userhome\$\EZV-01\U80799549\config\Des...	Parcourir...
Document de preuve 2:		Parcourir...
Document de preuve 3:		Parcourir...
Remarques:		

Confirmation: Je prends connaissance que la transmission électronique de la déclaration en douane remplie au sens de l'article 28 de la Loi sur les douanes (LD, RS 631.0) est juridiquement contraignante

next >



Saisie des données de la déclaration en douane 2/2

Neue Anmeldung

Annonce de stocks: Lieux de stockage

[Nouveau lieu de stockage](#)

NPA	Lieu	Poids brut
3003	Berne	600

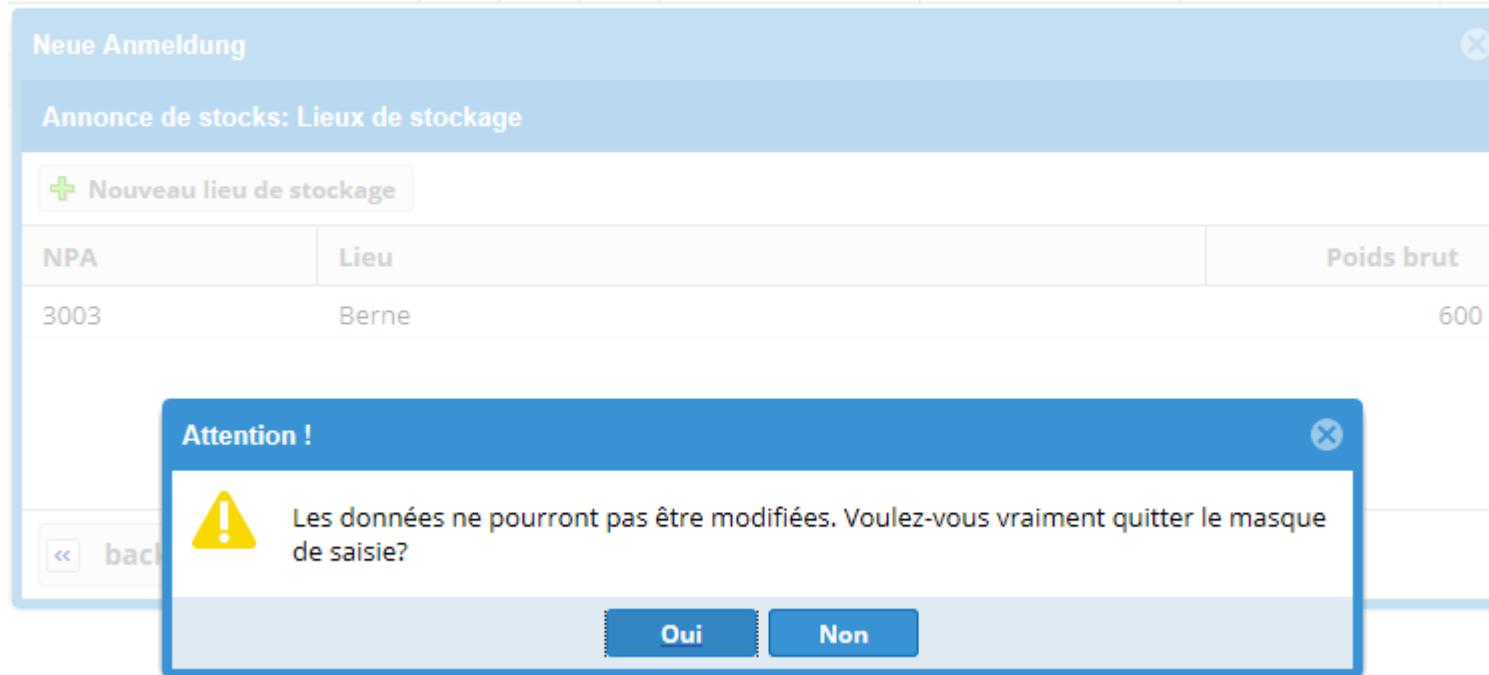
[back](#) [Terminer](#)

Avant la clôture, contrôler une nouvelle fois :

- Le poids est-il déclaré correctement ?
- L'imputation de PCT a-t-elle été demandée et l'attestation de cession de PCT est-elle jointe (format pdf) ?



Clôture de la déclaration en douane



- Attention : la déclaration en douane est juridiquement contraignante !



Déclaration en douane définitive (PDF)

Firma: Max Muster AG / GEB-Nr.: 0	
Ware	Fraises
Tarifnummer / Schlüssel	0810.1011 / 014
Eigenmasse	400
Bruttogewicht	600
An Zollkontingenzenanteil angerechnete Menge gem. Beilage	500
Beilagen	test-hlfezj4ihc3.pdf
Bestätigung	<input checked="" type="checkbox"/> Ich nehme zur Kenntnis, dass die elektronische Übermittlung der ausgefüllten Zollanmeldung im Sinne von Artikel 28 Zollgesetz (ZG; SR 631.0) rechtlich verbindlich ist.
Übermittlungsdatum	2018-01-30 14:53:12

Lageorte		
PLZ	Ort	Bruttogewicht
3003	Berne	600



Déclaration en douane définitive

La déclaration en douane est sauvegardée et est visible dans le compte, mais ne peut plus être modifiée.

Modifier les données d'enregistrement Annonce en douane

[Saisir une nouvelle déclaration en douane](#)

Désignation de la marchandise	No. d	Mass	Poid	Document de preu	Document de preu	Document de preu	Date de
Fraises	0...	4...	6...	test-hlfezj4ihc3....			30.01.2018 1

L'OFDF reçoit un courriel d'information :

Anmeldung VLE

Firma: Max Muster AG

Ware:	Fraises
Tarifnummer:	0810.1011
Netto:	400
Brutto:	600
An Zollkontingentenanteil angerechnete Menge gem. Beilage:	500
Übermittlungsdatum/Zeit:	2018-01-30 14:53:12



Établissement de la décision de taxation par l'OFDF

- L'OFDF établit la décision de taxation sur la base de la déclaration en douane.
- La différence de redevances entre le taux applicable durant la phase libre et celui durant la phase contingentée est facturée, à laquelle s'ajoute la TVA.
- D'éventuelles mises en compte de parts de contingents tarifaires sont prises en considération.
- Les décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif fédéral dans les 60 jours.



Force obligatoire et délais

- Une déclaration en douane transmise est juridiquement contraignante.
- La déclaration doit être présentée dans le délai prescrit.
- En cas de problèmes avec l'application VLE, prendre contact avec l'OFDF avant l'expiration du délai (cf. page 17).
- Si personne n'est accessible, annonce par courriel à :
e-quota@bazg.admin.ch.

Attention

L'inobservation des prescriptions peut entraîner des conséquences pénales.



Contacts entre l'OFDF et l'OFAG en matière de stocks de produits agricoles

Questions sur l'application VLE et la déclaration en douane :

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, mesures économiques

Alessandra Doninelli tél. +41 58 462 65 53

Courriel à : e-quota@bazq.admin.ch

Questions sur l'attribution de contingents :

Office fédéral de l'agriculture, secteur Importations et exportations

Courriel à : katja.hardegger@blw.admin.ch